



Décision n° 2022-2348
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 21 novembre 2022
renouvelant l'attribution de ressources en numérotation à
la société Sinch Sweden AB

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision de la présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée de l'Arcep portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Sinch Sweden AB reçu le 21 novembre 2022, sollicitant le renouvellement de l'attribution de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 21 novembre 2022, la liste des ressources en numérotation mentionnées dans le tableau ci-dessous est attribuée, jusqu'au 21 novembre 2042, à la société Sinch Sweden AB (immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Suède sous le numéro 556747-5495) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources attribuées	Décision d'attribution	Territoire
Préfixes de routage de services innovants	08 41 41	2020-1449	National
Préfixes de routage de services innovants	08 41 42	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03116	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03124	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03125	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03254	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03621	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03622	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03655	2020-1449	National
Code point sémaphore national	03656	2020-1449	National
Code point sémaphore national	08355	2020-1449	National
Code point sémaphore national	08356	2020-1449	National
Code point sémaphore international	2-151-0	2020-1449	Métropole
Code point sémaphore international	2-151-1	2020-1449	Métropole

Article 2. La société Sinch Sweden AB acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, Presse, Postes et Utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Sinch Sweden AB et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 21 novembre 2022

Pour la Présidente et par délégation

David EPELBAUM

Chef de l'unité Opérateurs et Obligations
Légales